Nations Unies S/2001/915

Conseil de sécurité

Distr. générale
27 septembre 2001
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 6 avril 1999, dans laquelle le Conseil me priait de le tenir périodiquement informé et de lui soumettre un rapport tous les 90 jours sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS).

2. Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que dans mon dernier rapport, daté du 22 juin 2001 (S/2001/622 et Corr.1), j'ai décrit les efforts visant à stabiliser la situation dans le pays et à renforcer les institutions démocratiques encore fragiles afin qu'elles soient mieux à même d'apporter une réponse efficace à la crise que traverse le pays sur les plans politique, économique, social et en matière de sécurité. J'ai également décrit brièvement la contribution du BANUGBIS à ce processus.

3. Après avoir examiné ce rapport, les membres du Conseil ont réaffirmé, dans une déclaration à la presse le 10 juillet 2001, leur soutien aux efforts du Gouvernement et de la population de la Guinée-Bissau pour favoriser la réconciliation nationale, renforcer les institutions démocratiques et promouvoir l'état de droit. Ils se sont également déclarés préoccupés par l'instabilité qui règne dans le pays et ont de nouveau appelé la communauté internationale à continuer d'apporter son aide à la Guinée-Bissau au titre du redressement économique et de la reconstruction.

4. Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation depuis mon dernier rapport et décrit les activités menées actuellement par le BANUGBIS et d'autres entités du système des Nations Unies pour contribuer à consolider la paix dans le pays.

II. Évolution de la situation politique

5. Au cours de la période considérée, la situation générale dans le pays est demeurée extrêmement fluctuante. Sur le plan politique, le fait marquant a été la vulnérabilité croissante du Gouvernement face à l'apparition d'une crise institutionnelle imputable à un désaccord entre plusieurs institutions, représentant différents secteurs du pouvoir, quant aux responsabilités respectives que leur assigne la Constitution. En outre, l'opposition persistant à exiger la démission du Gouvernement et du Premier Ministre, Faustino Imbali, le Gouvernement s'est pratiquement trouvé dans l'impossibilité de fonctionner normalement en raison de son inexpérience, et ce d'autant plus que sa crédibilité pâtissait en outre du retard pris dans l'enquête sur le détournement de fonds d'un montant de 17 millions de dollars dont il était accusé.

6. Pour des raisons qui tiennent essentiellement à leurs procédures internes, aucun des trois principaux partis politiques n'a pu tenir de congrès national, ni par voie de conséquence définir clairement ses stratégies et

01-55054 (F) 270901 270901

ses priorités postélectorales, ce qui n'a fait qu'alimenter l'incertitude politique.

7. À la mi-septembre, plusieurs décisions controversées du Président Kumba Yala ont amené son propre parti à se séparer de lui et provoqué une résistance déterminée d'acteurs politiques de premier plan, notamment au sein du pouvoir judiciaire.

8. Auparavant, le Président avait suspendu les activités d'un groupe musulman et avait expulsé ses dirigeants, qu'il accusait de contribuer à l'instabilité du pays. Cette décision a été jugée contraire à l'ordre juridique par les autorités judiciaires, tout comme sa décision ultérieure de démettre de ses fonctions le Président de la Cour suprême et trois de ses juges.

9. Enfin, les médias ont usé sans mesure de la liberté d'expression qu'ils venaient d'acquérir, sans tenir compte de la fragilité institutionnelle engendrée par le conflit, ce qui a contribué à rendre l'atmosphère politique acrimonieuse. Pour leur part, les fonctionnaires gouvernementaux ont souvent réagi de façon excessive aux critiques émanant des médias, fussent-elles justifiées, ce qui n'a fait qu'aiguiser les divergences politiques.

10. Certes, on peut se féliciter qu'en dépit d'un climat politique complexe, l'Assemblée nationale ait poursuivi ses efforts en vue d'asseoir son autorité sur l'exécutif, notamment en exerçant un contrôle sur la gestion du Trésor public. Le rapport de la commission qu'elle avait chargée d'enquêter sur le détournement présumé de 17 millions de dollars et de recommander des procédures visant à renforcer le contrôle budgétaire exercé par le Trésor public est terminé, mais il n'a pas encore été rendu public. Il paraîtrait qu'une enquête parallèle menée par le Ministre de la justice sous la responsabilité du Premier Ministre a été suspendue, mais en raison semble-t-il d'un manque de fonds.

11. En août dernier, juste avant le début des vacances parlementaires, l'Assemblée nationale a pris une initiative législative importante, approuvant le projet de révision de la Constitution proposée par sa commission technique. Cette commission avait pour mission de rendre la Constitution du pays conforme aux normes admises sur le plan international. Dans le cadre de cette révision, il est proposé, entre autres, de modifier l'article 5 afin d'interdire aux nationaux bissau-guinéens dont seul un des parents est de souche autochtone d'occuper un poste élevé au sein du Gouvernement. Le projet de révision de la Constitution doit maintenant être approuvé par le Président.

12. Autre élément encourageant, faisant abstraction de leurs divergences, tous les partis politiques ont décidé d'un commun accord que les élections municipales devraient avoir lieu au début de l'année prochaine. Les préparatifs électoraux se poursuivent, bien que les contraintes financières nuisent à une planification efficace de ces élections. Une fois que l'Assemblée nationale, qui sera de nouveau en session en novembre, aura promulgué la loi électorale requise, le Gouvernement sollicitera de la communauté internationale une aide financière afin de pouvoir mener à bien ces élections.

13. Au cours de la période considérée, mon Représentant a poursuivi ses efforts visant à promouvoir le dialogue et à mobiliser les groupes pertinents de la société civile, ainsi que des particuliers, dont l'évêque de Bissau, afin d'atténuer les dissensions les plus vives et de promouvoir la stabilité. Mais compte tenu du caractère incertain de la situation politique, il est à craindre que les tensions actuelles sur le plan institutionnel plongent de nouveau le pays dans l'instabilité.

III. Questions militaires et problèmes de sécurité

14. La situation le long de la frontière avec le Sénégal demeure fluctuante : en raison du retrait des forces régulières bissau-guinéennes des zones frontalières, les gardes postés aux frontières étant désormais seuls à assurer la sécurité, la situation dans cette région est tendue et précaire. Les hostilités militaires opposant les forces régulières de la Guinée-Bissau déployées dans les zones frontalières aux rebelles du mouvement séparatiste des Forces démocratiques de Casamance (MFDC), dont elles ont pour mission de contenir les activités, se sont quelque peu apaisées et les luttes de factions au sein du MFDC sur le territoire bissau-guinéen semblent avoir cessé. Cependant, on ne peut exclure, loin de là, une reprise des activités des rebelles dans cette région, et les mines disséminées dans les zones frontalières du nord du pays continuent d'entretenir l'insécurité dans la région.

15. L'instabilité qui règne dans les zones frontalières constitue un frein à la réorganisation de l'armée. Néanmoins, les autorités militaires viennent de parachever un projet de plan de restructuration de l'armée. Un certain nombre de pays qui entretiennent des liens

traditionnels avec la Guinée-Bissau dans le secteur militaire se sont engagés à collaborer avec les autorités politiques et militaires du pays dans le cadre de la planification et de l'exécution du plan de réforme. Cependant, il reste beaucoup à accomplir d'ici à ce que ce plan puisse être mis en oeuvre.

16. L'instabilité qui règne dans les zones frontalières entraîne également des retards dans l'exécution du programme de démobilisation, de réinsertion et de réintégration qui, selon les estimations de la Banque mondiale, pourrait nécessiter quelque 17 millions de dollars. Des progrès ont néanmoins été accomplis. Lors de sa première réunion, tenue le 7 septembre 2001, le Conseil national pour le programme de démobilisation, de réinsertion et de réintégration a conclu, le 31 août 2001, que la première étape du programme, notamment le recensement, lors duquel on a dénombré 23 803 candidats, était parvenue à son terme. Pour ce qui est de la mise en oeuvre de la deuxième étape, qui prévoit la démobilisation de 5 000 personnes, le programme collabore étroitement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Banque mondiale et d'autres donateurs.

17. Pour leur part, les autorités militaires ont rappelé qu'elles s'engageaient à ne pas recruter d'enfants soldats. Elles ont également communiqué à mon Représentant les noms de 600 enfants soldats recrutés durant la guerre civile, qui vont être démobilisés et réinsérés dans la vie civile. À cette fin, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le BANUGBIS élaborent conjointement un ensemble de mesures visant à faire en sorte que ces enfants retournent dans leur famille, soient réinsérés dans la société de façon productive.

18. S'agissant du programme de désarmement des civils instauré par le Gouvernement, une équipe d'experts du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, basé à Lomé, s'est rendue en Guinée-Bissau du 9 au 16 juillet 2001 afin d'examiner sur le terrain les conditions de la mise en oeuvre du projet de collecte d'armes illicites parmi la population civile. L'équipe devrait prochainement mettre la dernière touche à ses recommandations pratiques, notamment celles qui concernent les sources de financement.

19. Pendant ce temps, le déminage de la région de Bissau s'est poursuivi et, bien qu'il ait été ralenti par la récente saison des pluies, 1 600 mines ont été enlevées. Grâce aux fonds supplémentaires accordés par les Gouvernements de l'Allemagne et des États-Unis, le programme se poursuivra car, selon les estimations, 5 000 mines se trouvent toujours dans la capitale et aux alentours.

IV. Aspects économiques et sociaux

20. Sur le plan économique, la pauvreté omniprésente dans le pays continue de constituer une menace, car il n'est pas possible d'instaurer une certaine stabilité sans améliorer de façon notable la vie quotidienne de la population. Toutefois, les améliorations nécessaires n'ont pas encore été apportées et les employés des secteurs publics continuent de faire campagne pour des augmentations de salaires et une amélioration de la distribution des compléments de salaire sous forme de rations alimentaires. Alors que les arriérés au titre du paiement des traitements aux fonctionnaires et aux militaires ont pour effet d'accroître le mécontentement social qui a atteint des niveaux dangereux, le chômage et le sous-emploi, en particulier chez les jeunes, demeurent extrêmement élevés, entraînant les jeunes gens impatients, qui sont à la recherche de moyens d'existence, dans des activités criminelles et la prostitution.

21. Cette année, la récolte de noix de cajou, la principale source de revenus du pays, a représenté la moitié des estimations, ce qui a encore aggravé la situation économique. L'assistance étrangère représentant environ 80 % du budget national et les recettes tirées des droits de douane étant réduits à un niveau très faible, les pertes de recettes qui en résultent s'ajoutent à la crise de liquidités déjà grave à laquelle le Gouvernement doit faire face. L'économie est au bord de l'effondrement et le Gouvernement dispose à peine des ressources suffisantes pour assumer ses obligations les plus urgentes sur le plan intérieur, principalement le paiement des salaires et le maintien des infrastructures sociales critiques, et ce, pour fort peu de temps seulement.

22. Le secteur de la santé a été particulièrement touché par la pénurie de ressources. Les statistiques navrantes indiquent que les taux de létalité des femmes et des enfants sont très élevés. Le taux de mortalité infantile est estimé à 124 décès pour 1 000 naissances

vivantes, tandis que le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans est de 203 pour 1 000, l'affection au VIH se propageant rapidement.

23. La situation alimentaire, du fait principalement de la très mauvaise récolte de noix de cajou en 2001 et des aléas climatiques qui ont des effets préjudiciables sur les cultures vivrières, devient elle aussi critique. Le Programme alimentaire mondial (PAM) assure un approvisionnement alimentaire d'urgence pour les familles vulnérables, mais la situation sur le plan de la sécurité dans le nord du pays a souvent entravé les plans du PAM visant à étendre ses opérations à l'ensemble du territoire national. Cet effort important n'est toutefois pas suffisant et une crise alimentaire commence à poindre.

24. Entre-temps, la table ronde qui doit à présent se tenir en janvier-février 2002, dépendra des résultats de la Mission de la Banque mondiale/Fonds monétaire international qui doit avoir lieu en novembre 2001 et dont le rapport sera examiné par le Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international, peut-être en décembre.

25. Comme suite à la visite effectuée par le Président Yala au Nigéria en juin 2001, une mission économique nigériane s'est rendue à Bissau en août en vue d'explorer plus avant avec les autorités de la Guinée-Bissau les possibilités de collaboration bilatérales ainsi que les moyens d'intégrer plus avant l'économie de la Guinée-Bissau dans les activités générales de développement économique au niveau sous-régional.

V. Droits de l'homme

26. La Commission des droits de l'homme de la Guinée-Bissau devient un acteur actif dans le domaine de la protection des droits de l'homme, tandis que le Gouvernement a mis en place un comité interministériel chargé de faire rapport aux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies sur les progrès réalisés dans l'application par le pays des traités et conventions des Nations Unies que la Guinée-Bissau a signés.

27. Durant la période considérée, le BANUGBIS a continué de maintenir des contacts étroits avec les autorités nationales et les autorités judiciaires en vue de surveiller la situation relative aux droits de l'homme dans le pays. Dans le cadre de l'initiative visant à renforcer encore la capacité nationale en matière de promotion des droits de l'homme, le BANUGBIS, en collaboration avec les Ministères de la défense et de l'administration intérieure, l'ambassade du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Dakar et la Communauté des pays de langue portugaise, a organisé à Bissau les 11 et 12 juillet une conférence sur le rôle de l'armée et de la police nationales dans la promotion et la protection des droits de l'homme, à laquelle ont participé les hauts représentants de l'armée et de la police.

28. Les personnes soupçonnées d'être des rebelles du MFDC et qui avaient été détenues à la suite des événements de novembre 2000, ont, à l'exception de sept d'entre elles, été libérées dans l'attente d'être jugées. Toutefois, du fait de la pénurie de ressources, tant financières qu'humaines, les procès n'ont pas encore commencé.

29. Le BANUGBIS élabore un nouveau cours de perfectionnement destiné aux magistrats en vue de renforcer la capacité professionnelle de l'appareil judiciaire afin de garantir des procédures judiciaires régulières dans le pays, notamment en assurant des procédures rapides pour juger les détenus remis en liberté.

30. À la suite du retrait des troupes régulières de la Guinée-Bissau de la zone frontalière avec le Sénégal, une équipe du BANUGBIS chargée des droits de l'homme a visité les régions frontalières en vue d'évaluer la situation sur le plan des droits de l'homme. Au cours de ces réunions avec les autorités locales, civiles et militaires, la mission a formulé sa recommandation concernant l'obligation de respecter les droits de l'homme des civils, y compris les réfugiés.

VI. Observations

31. Malgré quelques améliorations, la situation générale de la Guinée-Bissau reste dangereusement instable. En raison des énormes difficultés économiques et sociales du pays, les rares acquis démocratiques des derniers mois n'ont pu s'établir durablement. Les dividendes de la démocratie ne se matérialisent pas pour la population. Des tensions sur le plan des institutions, le manque d'expérience du Gouvernement et l'opacité de la gestion des affaires publiques ne font qu'ajouter à l'instabilité de la situation.

32. Avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres amis de la Guinée-Bissau, j'examine toutes les modalités possibles pour aider le gouvernement du Président Yala à assurer la

stabilité politique. Parallèlement, je lance un appel aux acteurs politiques de la Guinée-Bissau, à tous les niveaux, en leur demandant de poursuivre le dialogue et de s'abstenir de toute initiative susceptible de menacer l'unité nationale et l'ordre constitutionnel.

33. En ce début de la consolidation de la paix, alors qu'elle est encore fragile, il est indispensable de préserver l'indépendance des autorités judiciaires. À cet égard, je renouvelle les appels lancés à la communauté internationale pour qu'elle apporte une aide d'urgence technique et financière à un appareil judiciaire affaibli qui peine dans des conditions extrêmement difficiles.

34. Il est absolument capital d'agir vite pour rendre la stabilité au pays. Avec l'assistance du BANUGBIS et des organismes des Nations Unies établis en Guinée-Bissau, il reste encore quelques chances, mais elles risquent de disparaître rapidement si on n'en tire pas tout le parti possible. À moins d'une amélioration de la vie quotidienne de la population, l'instabilité actuelle de la situation politique risque, si on n'y prend garde, de mener à un nouveau cycle de conflits ouverts. Il faut impérativement prendre des mesures propres à relancer réellement l'économie, en cherchant en priorité à aider les groupes les plus vulnérables de la société.

35. C'est pourquoi j'engage tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée-Bissau non seulement à participer activement à la table ronde qui doit se tenir sous peu, mais également, d'ici là, à envisager d'utiliser d'autres dispositifs et arrangements, y compris des organisations non gouvernementales internationales et nationales, pour aider rapidement la population de la Guinée-Bissau à se remettre à des activités génératrices de revenus et à donner un élan au secteur privé.

36. Pour conclure, je tiens à rendre hommage à mon Représentant, M. Samuel Nana-Sinkam, et au personnel de toute l'équipe de pays des Nations Unies pour le dévouement avec lequel ils essaient de maintenir sur les rails le processus de consolidation de la paix en Guinée-Bissau, malgré de nombreuses difficultés.